

FLASH INFO

1 mois
pour s'y préparer!

Janvier 2012, du changement dans la collecte!

La reprise en régie

Au 1^{er} janvier 2012, le Syndicat Val Dem réalisera lui-même la collecte des déchets sur les 54 communes adhérentes à son territoire, sans avoir recours à une entreprise extérieure.

Cette reprise en régie signifie que le personnel et le matériel seront directement gérés par le syndicat.

Les points forts

- ✓ L'optimisation du ramassage des déchets ménagers.
- ✓ Une meilleure réactivité des services et un suivi constant du matériel de collecte.
- ✓ Une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement en matière de temps, de carburant...

LE VERRE en apport volontaire

Le mode de collecte du verre va changer puisqu'il sera désormais collecté en points d'apports volontaires.

150 colonnes à verre vont être installées sur les 54 communes

*Chaque usager devra déposer
son verre dans des colonnes.*

Leurs emplacements seront communiqués dans le prochain Val Dem Info et sur notre site Internet.



Changer pour...

- ✓ Répondre aux modalités de la recommandation R437 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).
- ✓ Améliorer les conditions de travail des agents.
- ✓ Optimiser l'utilisation des camions bennes.
- ✓ Maîtriser les coûts de collecte.



Vendôme

quels changements ?

● Ordures ménagères ● Déchets recyclables

Zone 1

Collecte du LUNDI

- 1 fois par semaine
- Tous les 15 jours*

Zone 2

Collecte du JEUDI

- 1 fois par semaine
- Tous les 15 jours*

Un bac jaune roulant de 240 litres remplacera vos caissettes.

- ✓ Les emballages ne s'envoleront plus et seront protégés en cas d'intempéries.
- ✓ Vous pourrez conserver vos caissettes pour un usage personnel.

Zone 3

Collecte de l'hyper centre

- 2 fois par semaine les LUNDI et JEUDI
- 1 fois par semaine, le JEUDI

L'hyper centre de Vendôme conservera les caissettes pour les déchets recyclables.

Le verre sera à déposer dans des colonnes
Les emplacements seront communiqués prochainement.

* à partir de la 1^{re} semaine ou 2^e semaine de janvier

Les bacs devront toujours être sortis la veille au soir du jour de collecte.

Jours fériés

La collecte est reportée au lendemain.

Exemples

Lundi férié : la collecte du lundi est reportée au mardi et celle du jeudi au vendredi.
Mercredi férié : la collecte du jeudi est reportée au vendredi.

Habitats collectifs

Les jours de collecte seront les lundi et jeudi, chaque semaine pour les ordures ménagères, et tous les 15 jours pour les déchets recyclables. Les habitats collectifs feront l'objet d'une communication spécifique.

